

PV REUNION QUARTIER BOITSFORT-CENTRE 28/09/16

Lieu concerné	Objet de la demande	Etat actuel	Action réalisée
Avions	Combien la commune a-t-elle versé aux avocats pour régler les problèmes des avions ?	Nous avons négocié un forfait avec les avocats de 2500 euros. Idem pour la procédure d'appel. En ce qui concerne la procédure actuelle, on a convenu d'un forfait de 3000 euros. D'autres communes se sont jointes à cette procédure...	
Tout	Connaissez-vous le plan Osiris ? Par exemple à la drève du Duc, on n'arrête pas d'ouvrir la voirie...	Osiris est une plateforme mise en place par la Région pour coordonner les différents chantiers des impétrants (gaz, eau, électricité, égouts, télécoms...). Elle fonctionne de mieux en mieux depuis 2015. A la drève du Duc, la Région refait le casse vitesse suite à un problème d'inondation dans une propriété privée. C'est un nouveau chantier à côté des autres travaux qui ont été réalisés d'autre part.	
Voitures électriques	A-t-on le droit d'installer une borne électrique face à notre maison. J'habite au Logis et c'est très problématique... Il faudrait trouver une solution globale pour toute la Région.	La réglementation actuelle s'y oppose et c'est encore plus compliqué dans les cités-jardins qui sont classées. La Région est sensible à ce problème et a entamé un débat sur la réforme du Règlement régional d'urbanisme (RRU). Il faudrait aussi qu'un opérateur gère les bornes et en installe un peu partout à Bruxelles. Nous relayons votre demande à la Région.	
Zones 30	C'est une bonne idée de créer de nouvelles zones 30 mais, la vitesse n'est pas souvent respectée par les automobilistes. Que comptez-vous faire ?	Nous organisons des actions de prévention pour sensibiliser les automobilistes, particulièrement aux abords des écoles. Des contrôles sont aussi effectués par la zone de police dans les quartiers concernés. La Zone de police propose aussi la campagne « On flashe aussi dans ma rue », grâce à laquelle vous pouvez demander vous-mêmes un contrôle de vitesse dans votre rue.	
Garenes	L'état des trottoirs de la rue des Garenes est lamentable. Il est devenu très difficile de se déplacer (PMR, poussettes, personnes âgées...), sans parler des plantations privées qui débordent.	La rue des Garenes, comme bon nombre d'autres voiries de la commune, est sur la liste des rues en attente de rénovation. Les priorités actuelles se portent sur les quartiers dans lesquels les impétrants (Hydrobru, Sibelga etc...) ont totalement terminé les travaux en sous-sol. C'est ainsi que les abords de la place Payfa-Fosséprez, le quartier de La Futaie, le 2° tronçon de l'avenue van Becelaere ont pu être rénovés ; tout prochainement cela sera le tour d'une partie de la chaussée de La Hulpe et de la place Keym. Dès que la situation financière de la commune sera rétablie de manière solide, nous espérons pouvoir accentuer le rythme de ces rénovations bien nécessaires.	
Plantations	Pouvez-vous nous rappeler les règles à appliquer entre voisins pour une bonne gestion des arbres et plantations. En général on s'entend bien mais que faire quand un voisin n'est pas prêt à couper ou à élaguer ? Des tiges sont déjà tombées sur les voitures. Que faire ? Un accident peut arriver...	La règle est de respecter une distance de 2 mètres par rapport à la propriété voisine pour planter des arbres de haute tige et de 50 cm pour les arbres de basse tige. Le règlement général de police établit des règles en matière de taille de haie (pas plus de 2 mètres de haut). En cas de conflit entre voisins, la commune n'est pas compétente. Il existe un service de médiation ou, encore, il faut faire appel au juge de paix. Enfin, s'il y a danger, vous pouvez écrire au bourgmestre. Après contrôle par un spécialiste, ce dernier a le droit d'exiger l'élagage ou l'abattage de l'arbre.	
Animaux sauvages	Quid des renards. Certains ont l'air de les apprécier voire de les accueillir avec plaisir dans leur jardin. Ce n'est pas un animal domestique. Doit-on attendre qu'il y ait un drame ?	Le renard est une espèce protégée en Région bruxelloise. Selon nos informations, les renards ne présentent pas de danger et ne risquent pas de vous attaquer. Quelques conseils pour les éviter : le renard détermine son territoire en fonction de la nourriture qu'il trouve. En ville, ce sont nos poubelles surtout si elles ne sont pas protégées... Il est donc important de s'équiper de poubelle en plastique dur. La Commune peut en fournir au prix de 11€, sur demande au 02 674 74 36 ou proprete1170@wb.irisnet.be .	
Eglise St-Hubert	A propos de la vente de l'église St-Hubert : je m'étonne de la manière dont elle s'est déroulée, sans marché public... La tutelle va-t-elle l'accepter ? Lors du conseil communal, les conseillers ont dû approuver le compromis de vente sans pouvoir le voir... Vous affirmez que nous aurons des plans dans les huit mois. Comment est-il possible de déposer un permis d'urbanisme dans les huit mois ? Ce projet ne vous semble pas trop énorme? On est passé de 25 à 40 logements et un parking sur 1500 mètres carré... Comment faire tout cela, comment rentrer 50 voitures sur une toute petite place ? Pourquoi Mme van Hecke sort elle du conseil communal et de collège chaque fois que l'on aborde ce point ?	Il s'agit d'une vente de gré à gré sans publicité, comme le prévoit une directive de la Région bruxelloise. Nous avons pris contact avec la tutelle à ce sujet, tout au long du parcours. Nous avons d'ailleurs reçu un courrier nous confirmant que nos décisions sont approuvées sans remarques. Ce n'est pas exact. Le conseil communal a approuvé la décision de vendre le bien. Le compromis sera rédigé par la suite. Il sera présenté pour information au conseil communal, sa signature étant une compétence du collège. Tout est repris sur le site web communal. La demande de permis d'urbanisme doit se faire dans les 8 mois dès la signature du compromis. Nous avons encore du temps. L'acquéreur a, après calculs, prévu quarante logements. Des études plus approfondies le confirmeront. Nous aborderons cet aspect des choses au moment du permis d'urbanisme. Nous n'accepterons pas n'importe quoi et seront très attentifs. Mme Van Hecke sort car parmi les personnes impliquées dans le projet, l'une d'elle a un lien de parenté éloigné avec elle. Elle prend donc du recul pour ne pas créer de conflit d'intérêt.	

	<p>Enfin, sachez que le quartier autour de l'église n'a pas reçu d'invitation à cette réunion.</p> <p>Quid des faucons pèlerins qui y logent ? Va-t-on en tenir compte ?</p> <p>Un deuxième acquéreur proposait un prix plus élevé et sans clauses suspensives. Pourquoi l'avoir refusée ?</p>	<p>Ce n'est absolument pas volontaire et l'info a circulé aussi dans d'autres médias que vous avez reçus.</p> <p>L'acquéreur est prévenu de la présence de faucons et invité à consulter des associations naturalistes.</p> <p>La seconde offre n'était pas acceptable juridiquement. Par ailleurs, il s'agit avant tout d'un projet de réhabilitation du bâtiment, la question du prix n'est pas le critère déterminant.</p>	
Drève de la Brise	J'utilise beaucoup la partie piétonne. Le soir, il y fait très noir. La ruelle est pleine de nids de poules et les lampadaires sont cachés dans les arbres...	Nous sommes conscients de l'état insatisfaisant de ce passage pour piétons très fréquenté. Nous veillerons à ce que ce soit nettoyé, élagué. Il sera réaménagé prochainement.	
Boxes vélo	Comment peut-on obtenir un box vélo près de chez soi ?	Pour l'instant, 9 boxes vélos ont été placés sur le territoire communal, offrant 45 emplacements. Nous souhaitons poursuivre l'installation mais en déléguer la gestion à un organisme spécialisé, désigné par la Région. Dans l'attente de le trouver, nous n'allons plus placer de nouveaux boxes. Infos à suivre sur www.cycloparking.org .	
Garenes et Béguinettes	Les vélos envahissent les trottoirs qui sont, côté impair, étroits et inclinés. Il n'y a pas assez de policiers de quartier. La végétation de mon voisin prend dans mes fils électriques. Je lui ai déjà dit ...	C'est plus un témoignage qu'une question. On s'en rend bien compte... on cherche à faire de la prévention. On écrit des articles dans le journal communal rappelant les règles de vivre ensemble et de convivialité... En cas de conflit entre voisins, la commune n'est pas compétente. Il existe un service de médiation ou, encore, il faut faire appel au juge de paix.	
AXA	<p>Vente à l'ambassade des Etats-Unis : comment faire pour éviter le trou de 2 millions d'euros que vous rapportait le bâtiment ?</p> <p>Si l'ambassade s'installe, auront-ils un permis pour installer des barricades tout autour ?</p>	<p>Axa n'est pas propriétaire du bâtiment, c'est Cofinimo.</p> <p>Actuellement, l'ensemble des taxes du bâtiment (précompte immobilier et taxe sur les bureaux) rapporte 2,2 millions à la commune. C'est énorme sur un budget de 48 millions d'euros. On s'inquiète.</p> <p>D'après nos informations : l'ambassade des Etats-Unis a une option d'achat d'un an. On ne peut pas encore dire que l'ambassade va s'y installer. Par contre, Cofinimo voudrait transformer le « petit » bâtiment à côté, en logements. Pour nous, si ce dernier rapporte du précompte immobilier, un équilibre peut se faire.</p> <p>A notre avis, rien ne se fera avant 2018 ou 2019. Il faut néanmoins savoir que l'ambassade paie des compensations à l'Etat belge pour les taxes qu'ils ne paient pas. Cet argent est redistribué à la Région....</p> <p>Ils sont maîtres de leur propriété privée mais pas des alentours... D'autres choses sont possibles, comme à Berlin par exemple.</p>	
Av. du Geai	Un de nos voisins, une grande propriété, est une source quotidienne de nuisances de jour comme de nuit. Nous entendons des bruits de souffleurs de feuilles, quotidiennement, même quand il n'y a pas de feuilles.	<p>Nuisances : code civil, trouble de voisinage : quand un voisin crée un trouble chez un autre voisin, un dommage est créé et on peut demander réparation.</p> <p>Plusieurs étapes : logique de dialogue, concertation. Deuxième étape : médiateur social. Troisième étape : juge de paix.</p> <p>Les pouvoirs publics n'interviennent pas. C'est de l'ordre du droit privé.</p>	
Av. Coloniale	Cela fait quinze ans que les trottoirs n'ont pas été refaits. En hiver, c'est un véritable casse gueule	Cette avenue est sur notre liste mais Sibelga va y travailler début 2017. On interviendra après.	
Projet Dro!hme	Cela crée beaucoup de bruit : on entend jusqu'à l'avenue de la Tenderie. Que fait la commune pour contrecarrer une partie de ce projet ? Il faut réagir.	<p>Il s'agit d'un projet régional pour réhabiliter l'hippodrome. Une société privée a été choisie par la Région pour en faire un parc de loisirs à vocation familiale. Il y est prévu un volet événementiel important qui réunira beaucoup de monde.</p> <p>La Région est compétente pour octroyer les permis d'environnement, d'urbanisme... Pour l'instant, un groupe de travail a été créé pour élaborer le cahier des charges de l'étude d'incidences. Des membres du service urbanisme y sont présents. La commune a demandé des amendements à ce cahier des charges. Nous serons particulièrement vigilants sur le bruit, l'environnement, la mobilité...</p>	
Pavés « Victor »	Ces pavés sont très dangereux pour les vélos. Il en va de même des taques d'égouts dont les rebords sont coupants et glissants... Y a-t-il moyen de faire quelque chose ?	Merci de bien vouloir nous communiquer les endroits jugés spécifiquement dangereux afin que nous puissions examiner in situ la situation.	

